

**Procès verbal du Conseil d'Établissement du 10 novembre 2010**  
*Année scolaire 2010-2011*

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

Le Conseil d'Établissement a été convoqué par courrier en date du 27 octobre 2010.

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial, 12 pt

Présent : 13/19

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT – 10 novembre 2010**

Mis en forme : Police : 11 pt

Le quorum étant atteint (13). Mme la Provisure déclare la séance ouverte à 18h07.

Mis en forme : Police : 11 pt

**Ordre du jour :**

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Établissement

2/ Procès verbal du Conseil d'Établissement du 05/10/2010

3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil du secondaire, Conseil de discipline, Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL), Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'École

5/ Mise en place du Conseil pédagogique

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

6/ Projet d'Établissement, présentation du Programme d'Actions 2010-2011

7/ EPS - Sécurité

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

8/ Plateau sportif - Extension

9/ Informations générales

10/ Questions diverses

Mis en forme : Police : 11 pt

Le quorum étant atteint (14). Mme la Provisure déclare la séance ouverte à 18h07.

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)  
Arial, 8 pt

La Provisure, \_\_\_\_\_ Le Secrétaire de séance

Annick JANTZEN

Daniel EKLO

**Désignation d'un secrétaire de séance – Mme la Proviseure propose l'organisation annuelle suivante :**

1<sup>er</sup> Conseil d'Établissement (C.E.) novembre = Direction DE / 2<sup>ème</sup> C.E. février = élèves / 3<sup>ème</sup> C.E. = parents d'élèves / 4<sup>ème</sup> C.E. = enseignants

Les membres du Conseil d'Établissement sont d'accord pour cette organisation. Le secrétariat pour cette séance sera assuré par la Direction : M. Eklo.

Mme la Proviseure propose une modification de l'ordre du jour : modification du calendrier scolaire en raison de la fête de la Tabaski. Le Conseil d'Établissement donne son accord.

**1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Établissement :**

Mme la Proviseure présente la composition en trois tiers du Conseil d'Établissement :

- un tiers pour les utilisateurs (3 parents et 2 élèves) :

3 Parents élus le 14 octobre 2010 avec un taux de participation de 10,38 % (1 liste APELF) :

Mme Ilham Al Nabhani  
Mme Jemila Ichidou  
Mme Caroline Herlin

2 Elèves :

1 élève élu en AG des délégués : Ahmed Dahi, TES  
1 élève qui est lae vice présidente du CVL : Abeida Dah, TS

- un tiers pour les personnels (4 enseignants et 1 représentant des personnels non enseignants)

4 enseignants élus le 17 octobre 2010 avec un taux de participation de 68 % (1 liste) :

Alexandre Buchin, professeur d'EPS  
Chantal Simorre, professeure des écoles en CE2 Rouge  
Pierre Caillabet, professeur de Technologie  
Olivier Paquet, professeur de SES

1 personnel non enseignant élu le 17 octobre 2010 avec un taux de participation de 55%  
Aïssata Diallo

- un tiers pour l'institution :

le Représentant du SCAC  
la Proviseure  
le Gestionnaire Comptable  
le Proviseur Adjoint  
la Directrice de l'École Primaire

- s'ajoutent 4 personnalités qualifiées, à savoir :

le Consul de France : M. Daniel Jimenez  
le Conseiller élu à l'Assemblée des Français à l'Etranger : M. Joël Pichot  
le représentants de l'ADFM : M. Léon Nadée  
le représentant de l'UFE : M. Denis Pichot

Ces personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences particulières et/ou leur représentativité participent aux débats mais ne peuvent prendre part aux votes.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Établissement est d'une année, le mandat expire le jour de la première réunion du conseil qui suit leur renouvellement.

Mis en forme : Police :11 pt

Commentaire [D1]: Intendant

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non

souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non

souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [3]

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [4]

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [5]

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [6]

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [7]

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme ... [1]

Mis en forme ... [2]

Le Conseil d'Établissement représente le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement (mais ne saurait se substituer à l'Agence dans les domaines qui lui sont propres).

Les réunions du Conseil d'Établissement sont précédées d'une réunion du Conseil d'École, du Conseil du Secondaire et du Conseil des délégués de pour, la Vie Lycéenne.

C'est au sein du Ce conseil d'Etablissement que sont adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur, le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement dans le respect des textes en vigueur.

Le Conseil émet un avis sur les propositions d'évolution des structures, la carte scolaire, le tableau des emplois, les activités des associations, la formation continue, le fonctionnement de la vie scolaire...

Le Conseil peut à son initiative ou à la demande du chef d'établissement donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

Monsieur/Madame lae Provisure e expose quelques règles de fonctionnement :

Le Conseil d'Établissement est réuni au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (soit une en septembre, novembre, février, puis mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).

Concernant le vote, le principe est le vote à main levée, cependant le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve du respect des délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est organisée entre 8 et 15 jours, dans ce cas, la délibération se fait à la majorité simple quelque soit le nombre de membres présents)

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

## 2/ Procès verbal du Conseil d'Établissement du 05/10/2010 : ~~VOTE~~vote

Adoption du PV du précédent Conseil d'Établissement

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Les représentants des enseignants signalent que la diffusion des pièces jointes (non distribuées lors du Conseil d'Établissement) n'a pas eu lieu en même temps que le procès-verbal. Mme la Proviseure explique qu'il s'agissait d'un oubli et que la diffusion a eu lieu le lendemain.

## 3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil de Discipline, CVL, Conseil du Secondaire, CESC

Madame la Proviseure présente la constitution des différentes commissions pour l'année 2010-2011 ; les documents sont remis aux membres du Conseil d'Établissement (annexe 1). La consultation des différents collèges ayant eu lieu avant le Conseil d'Établissement :

La composition du Conseil de Discipline pour l'année scolaire 2010-2011 est la suivante :

- pour la direction : le chef d'établissement, l'adjoint du primaire ou du secondaire, 1 CPE (1 surveillant du LFTM en l'absence de CPE), le gestionnaire
- 5 représentants des personnels (élus au sein des membres titulaires ou suppléants) :  
4 enseignants : Mme Fournier-Veillères, Mlle De Bouard de Lafla Forest, M. Paquet, Mme Simorre  
1 personnel non enseignant : M. N'Diong
- 5 représentants des usagers : (élus au sein des membres titulaires ou suppléants)  
3 parents : M. Kamil, Mme Herlin, Mme Ichidou  
2 élèves : Ahmed Dahdi et Abeida Dah

Le Conseil de Discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

Le Conseil des délégués à pour la Vie Lycéenne est composé de :

10 élèves (10 élèves élus par l'ensemble des lycéens) et 10 adultes (ayant voix consultative)

Voir tableau (annexe 1)

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) a un rôle de consultation tout en étant force de proposition.

**Il est obligatoirement consulté sur :**

- les principes généraux de l'organisation des études et l'organisation du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration et d'internat,
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves, et notamment l'accompagnement personnalisé,
- l'information liée à l'orientation, les changements d'orientation,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques et culturels,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne.

**Il formule des propositions sur :**

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

**Le CVL peut également donner son avis sur :**

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt, Italique, Non souligné

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Niveau 1, Espace Avant : 6 pt, Après : 3 pt

- l'utilisation des locaux communs (locaux de réunions, de débats...) et des panneaux d'affichage • la mise en place de la formation des délégués élèves.

**N.B.** : cette liste des compétences ne doit pas être limitative. Les élèves sont invités à poser toute question qu'ils souhaitent. C'est aux membres adultes du CVL de leur donner les indications sur la procédure à suivre et les instances à solliciter.

### Gestion de certains crédits

C'est le cas pour le fonds de vie lycéenne pour des actions d'information, d'expression et d'animation culturelle ou éducative.

Il a un rôle consultatif — et doit obligatoirement être consulté — sur toutes les questions relatives à la vie lycéenne : organisation du travail, du temps scolaire ; hygiène et sécurité des locaux ; organisation de manifestations culturelles, de réunions au sein du lycée...

Il est normalement réuni avant chaque séance ordinaire du CA.

M. le Proviseur-Adjoint rappelle le déroulement présente un bilan de l'élection des membres élèves du CVL des lycéens au Conseil des délégués pour la Vie des Lycéens qui s'est tenu le jeudi 21 octobre 2010 et. Il exprime sa satisfaction pour la très forte participation des électeurs, quant au taux de participation (plus de 86%), quant au bon déroulement du scrutin et souligne et à l'implication exemplaire des élèves, des enseignants et des parents d'élèves. et des parents.

La composition (tripartite) du Conseil du Ssecondaire pour l'année scolaire 2010-2011 est la suivante :

Direction : chef d'établissement, adjoint, gestionnaire  
 3 représentants des personnels :  
 2 enseignants : Sidi Mohamed Cheïne et Alexandre Buchin  
 1 personnel non enseignant : Aïssata Diallo  
 3 représentants des usagers :  
 2 parents : Mme Hajjar et M. Sedena Ould Yahya  
 1 élève : Ahmed Dahdi

**Fonctionnement** : le même que celui du Conseil d'Établissement. Il y a normalement se réunit un conseil du secondaire avant chaque Conseil d'Établissement. Pour ce conseil d'établissement, en terme de calendrier, il était difficile de le mettre en place. Il y aura donc un conseil du secondaire en janvier, puis en avril, puis et en septembre.

**Attributions** : le Conseil du Ssecondaire prépare les travaux du Conseil d'Établissement pour le second degré. Il est consulté sur :

- les structures pédagogiques et la composition des classes
- l'organisation du temps scolaire et le calendrier
- le projet d'établissement
- les actions et projets pédagogiques, les activités périscolaires et complémentaires, les voyages
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques
- les propositions d'actions de formation présentées par la cellule formation continue
- les questions relatives à l'accueil, l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement

**Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté est composé de :**

Ce n'est pas une instance directement issue du Conseil d'Établissement.

65 élèves : Jocelyne Diabira (2<sup>nde</sup>) – Lyna Kamil (TL) – Habib Kane (TES) – Mohamed El Moctar Abdrabou (1L) – Rim Al Nabhani (5<sup>ème</sup>) – Ould Mohamed Mohamed Lemine (5<sup>ème</sup>)

2 parents d'élèves : Nicolas Reuge – Mohamed Lemine Lemrabott

Membres adultes : Christine Le Cœur – Farah Ghoul – Samar Hachem – Pascale Fabre – Elisabeth Worms – Nathalie Cunisse – Anne Dumesnil – Aurélie Mauffrey – Afef Ben Chouikha

Mis en forme : Niveau 1, Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Après : 3 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt,

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé (négligence, dépendances) et de la citoyenneté (violence, discrimination).

Missions :

- 1) Contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne ;
- 2) préparer le plan de prévention de la violence, participer à l'élaboration du diagnostic de sécurité-;
- 3) proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- 4) définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques, mettre en place une démarche d'éducation aux bonnes postures.

#### 4/ Conseil d'École, Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, CESC : bilans

Le Conseil d'École s'est déroulé le 28/10/10 octobre 2010.

Les points suivants ont été évoqués : présentation et installation du Conseil d'École, approbation du Règlement intérieur, présentation du programme d'actions du Projet d'Établissement.

VOIR AVEC SLBL Des réponses ont été données aux quelques questions diverses. Il est à noter que sur la question de la rentrée scolaire, la directrice s'est engagée à ce qu'elle se déroule de manière plus sereine et qu'elle soit échelonnée pour permettre un meilleur accueil des élèves et des parents.

La première réunion du CVL aura se tiendra lieu le 22 novembre 2010

La première réunion du CESC a eu lieu s'est tenue le lundi 8 novembre.

Bilan présenté par M. Kemel :

La réunion a commencé par un bilan des actions de l'année 2009-2010. Elle s'est poursuivie par des propositions d'actions de la part des membres pour l'année scolaire en cours. Parmi ces actions, le CESC reconduira les actions traditionnelles telles que : la formation des délégués, la semaine citoyenne et la conférence des élèves de seconde lors de la journée mondiale de lutte contre le Sida. Les autres actions concernent la question du tabac, drogue et alcool, la question du développement durable autour de la ceinture verte (protection du littoral), la découverte et la visite de l'UNICEF à Nouakchott, les relations entre les élèves pendant la cour de récréation et la question du secourisme. xxxxx

#### 5/ Mise en place du conseil pédagogique - information

Mme la Proviseure présente le rôle du conseil pédagogique et sa constitution.

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Italique

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Niveau 1, Retrait : Gauche : 0,95 cm, Espace Après : 3 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Bref rappel issus des textes officiels :

"Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement."

Mis en forme : Police :11 pt

**COMPETENCES :**

**LE CONSEIL PEDAGOGIQUE EST CONSULTE SUR :**

- la coordination des enseignements
- l'organisation des enseignements en groupes de compétences
- les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves
- la coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires
- les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation
- ~~les~~ modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers

**LE CONSEIL PEDAGOGIQUE FORMULE DES PROPOSITIONS QUANT AUX MODALITES D'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE QUE LE CHEF D'ETABLISSEMENT SOUMET ENSUITE AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

**LE CONSEIL PEDAGOGIQUE PREPARE EN LIAISON AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES :**

- les aspects pédagogiques du projet d'établissement
- les propositions d'expérimentation pédagogique

**LE CONSEIL PEDAGOGIQUE ASSISTE LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR L'ELABORATION DU RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**LE CONSEIL PEDAGOGIQUE PEUT ETRE SAISI, POUR AVIS, DE TOUTES QUESTIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT, LE CONSEIL DU SECONDAIRE, LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT.**

La nécessité d'une concertation de qualité avec les enseignants et du travail en équipe pluridisciplinaire aussi bien sur les contenus, les méthodes, l'évaluation, les évolutions et/ou innovations ~~a-ont~~ amené Mme la Provisure ~~à-à proposer~~ proposer la mise en place, au sein de notre établissement, ~~du-un~~ conseil pédagogique. ~~Ainsi les coordonnateurs ont été sollicités pour proposer des noms d'enseignants intéressés.~~

Mis en forme : Police :11 pt

Pour cette année scolaire, le conseil pourrait travailler sur les thèmes suivants : livret de compétences au collège, accompagnement pédagogique en seconde et en première, évaluation de l'histoire des arts, ... Les thèmes de travail et l'organisation annuelle seront définis et choisis ensemble lors de la première réunion, qui se déroulera le lundi 15 novembre prochain.

Mis en forme : Police :11 pt

**MEMBRES :**

Annick JANTZEN – Provisure  
Yazid KEMEL – Proviseur Adjoint

Noémie DE BOUARD DE LA-FOREST  
Catherine CORNU  
Olivier PAQUET  
Mohamed BENJEDDOU  
Auréli MAUFFREY  
Hervé JOSSERON  
Patrick FOURNIER  
Christophe PELET  
Pierre CAILLABET  
Pascale SORBA  
Yves LESTREMAU  
Samar HACHEM

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

Karim FREDJ  
Adel CHAIEB  
Abdourahmane THIAM  
Odile MARTY

Une représentante des parents d'élèves propose que soit étudiée, dans le cadre de ce conseil pédagogique, la mise en place de conseils de classe mi-trimestre afin de prévenir le plus vite possible les familles lorsque des élèves sont en difficulté.

Mme la Provisure explique que ce travail d'encadrement, d'accompagnement, d'anticipation se fait pour toutes les classes, et que si le besoin s'en fait sentir pour une classe, une telle réunion est organisée avant la fin du trimestre. Les enseignants confirment et indiquent qu'il n'est peut-être pas nécessaire de le formaliser pour l'ensemble des classes.

#### 6/ Calendrier scolaire : modification pour la fête de Tabaski ~~→ vote~~

Les dates initialement retenues, dans le calendrier prévisionnel 2010-2011, pour la fête de Tabaski prévoyaient de libérer les classes ~~soit~~ les 17 et/ou 18 novembre 2010.

La date définitive de la fête a été fixée au mardi 16 novembre. Deux jours fériés sont prévus, soit le 16 et le 17. Il est vraisemblable que, dans ce cas, le jeudi 18 novembre soit une journée très perturbée par l'absentéisme.

Ainsi Mme la Provisure demande au Conseil d'Établissement d'étudier la proposition suivante : Tabaski le mardi 16 : lycée fermé du mardi 16 au samedi 20 ; 2 jours fériés, 1 jour à récupérer : les cours du jeudi seraient reportés au samedi 18 décembre 2010.

La discussion fait apparaître des avis très partagés, la lecture du calendrier scolaire ne laisse apparaître aucune autre possibilité de report que le samedi 18 décembre. Une différenciation entre le primaire et le secondaire concernant la récupération du jeudi est alors proposée, la direction rappelle le principe de fonctionnement unique de l'établissement en terme calendaire. Chacun a pu s'exprimer et donner son avis, la proposition est soumise au vote.

~~xxxx : on détaille un peu les débats~~

Cette proposition est soumise au vote

Pour : 7 Contre : 6 Abstention : 1

La proposition de modification du calendrier scolaire est donc adoptée :

Mardi 16 et Mercredi 17 novembre : jours fériés

Jeudi 18 novembre : cours reportés au Samedi 18 décembre.

#### 7/ Projet d'Établissement, présentation du Programme d'Actions 2010-2011 : information

Le Programme d'actions est la transposition détaillée de la mise en œuvre du projet d'établissement. Ce programme n'est pas figé, il s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, il s'agit donc d'une photographie au 9/11/2010.

~~Yazid KEMEL présente le programme d'actions pour le secondaire. (annexe n°2)~~

Sylvie Le Bras-Lestrémau présente le programme d'actions. Le programme d'actions pour le primaire qui a déjà été présenté lors du Conseil d'École. (annexe n°3) et Yazid Kemel pour le secondaire (annexe n°2).

Monsieur Kemel souligne le nombre important des projets proposés par l'équipe éducative. Ils couvrent une palette très large de thèmes allant de la coopération éducative et pédagogique à la pratique des activités culturelles et sportives en passant par la réussite des élèves et les actions liées à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. M

Mme la Provisure tient à souligner l'ouverture importante de l'établissement à son environnement.

Malgré les restrictions en terme de sorties pédagogiques, les actions sont nombreuses et Mme la Provisure rappelle qu'il ne faut pas négliger de faire venir des intervenants dans l'établissement.

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt, Italique, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

## 8/ EPS-Sécurité

Les sorties régulières de l'établissement ne sont pas autorisées et ce, jusqu'en janvier.  
En ce qui concerne les cours d'EPS, les travaux sur le campus de l'Ambassade sont terminés.  
Même si c'est un "pis-aller", cela permet de réaliser des cours d'EPS

Des sorties ou manifestations ponctuelles au stade Olympique pourront être organisées.

Mme la Proviseure tient à remercier l'équipe des enseignants d'EPS qui mettent tout en œuvre pour que les élèves n'aient pas trop à subir de cette situation et qui continuent de s'investir avec entrain. Elle remercie également M. l'Ambassadeur pour avoir autorisé l'accès sur le campus et l'ensemble des services du Poste qui ont facilité la réalisation des travaux. Enfin, Mme la Proviseure remercie également M. Eklo qui a supervisé, les élèves et les familles pour leur patience et leur compréhension.

## 9/ Plateau sportif - Extension

Plateau sportif : Plateau sportif : les travaux qui devraient commencer fin janvier pour une mise à disposition 8 mois plus tard. Demande a été faite de faire en sorte de réaliser la piste en premier et de la rendre praticable et accessible avant la fin du chantier. La réponse est attendue.

Extension : la mission des architectes et de l'antenne immobilière de l'AEFE qui a eu lieu mi-octobre. Tout le schéma général en terme de bâti a été réétudié, corrigé, amélioré. La réalisation de l'avant projet sommaire est en cours. Une commission de suivi de l'extension, interne à l'établissement, a été constituée avec 2 élèves, 3 parents d'élèves, 2 enseignants et les membres de l'équipe de direction. Cette instance consultative se réunira régulièrement pour suivre le dossier et valider les différentes étapes.

## 10/ Informations générales

- suite aux demandes des enseignants, la salle de réunion peut maintenant servir d'espace de travail pour les enseignants : 2 postes installés + 2 imprimantes sur 2 tables-bureau. Espace libéré le plus possible.

- salle C03 en cours d'aménagement pour les rendez-vous parents : le lino arrive

- question posée aux représentants des personnels : ressentent-ils le besoin de réfléchir à l'organisation des documents mis à disposition en salle des profs, une meilleure communication ? Si oui, la Direction est à leur écoute pour les aider à mettre en place cette nouvelle organisation.

## 11/ Questions diverses

### Questions des représentants des personnels enseignants

1. Concernant les sorties scolaires, et plus particulièrement les déplacements au CCF, est-il possible d'envisager de donner rendez-vous aux élèves directement au CCF, ce qui éviterait de s'y rendre en groupe ?

Les sorties au CCF seront possibles selon le cadre suivant :

- rendez-vous directement au CCF pour le début d'une séance et retour en groupe au lycée ou départ du lycée et départ individuel en fin de séance avec les parents
- nécessité d'avertir la direction pour une transmission de l'information aux gardes de l'Ambassade : passer par Mme la Proviseure

2. Concernant le soutien au primaire, nous constatons que les élèves concernés sont les mêmes depuis la mise en place du dispositif. Or ce système doit s'adresser à certains élèves, éprouvant une difficulté particulière et passagère. Nous nous posons donc un certain nombre de questions : quel soutien pour quels élèves ? quelles difficultés de nos élèves actuellement en soutien relèvent de nos compétences ? Que peut-on mettre en place pour pallier l'absence de RASED ? En

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

conclusion, est-il possible de mettre en place une réflexion collective comme cela s'est fait au CESC, afin de recentrer notre action sur les élèves ?

Il est dommage que cette question n'ait pas été abordée lors du conseil d'école, qui est l'instance la mieux adaptée pour étudier les questions liées à l'école primaire.

Mis en forme : Police :11 pt

Certains élèves sont effectivement en soutien toute l'année mais pas tous. Il y a une analyse et un bilan réguliers en conseil de cycle afin d'identifier les élèves à mettre en soutien.

Il y a effectivement des enfants qui Certains sont en difficulté scolaire liée à des parce qu'ils ont des problèmes d'ordre psychologique, ils sont en tout petit nombre. Il faut préciser que l'établissement n'a pas vocation à soigner, par contre l'équipe enseignante doit prévenir les parents, organiser des équipes éducatives pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions mais la mission de l'école s'arrête là. Il est vrai que la Par contre une réflexion collective proposée peut être menée afin d'améliorer les réponses apportées aux différents types de difficulté.

VOIR SLBL pour compléter

3. En rapport avec la question précédente, les élèves de cycle 3 inscrits au soutien ont des semaines de travail de 28h, dont deux journées de 7h de cours ! Peut-on mettre en place une commission chargée d'examiner le rythme scolaire et d'en proposer un aménagement ?

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Oui, il est possible de mettre en place cette commission.

Mis en forme : Police :11 pt

Mme la Directrice de l'École Primaire rappelle qu'elle a exprimé cette possibilité lors de la rencontre entre les membres du Conseil d'Administration de l'APELF et la Direction.

Mis en forme : Police :11 pt

Par ailleurs, une représentante des parents d'élèves rappelle qu'une réflexion a été engagée depuis quelques années au sujet de la pause méridienne et de la restauration des élèves. Elle explique qu'il lui semblait que le projet d'extension de l'établissement comportait un restaurant scolaire. Mme la Directrice d'école précise qu'il n'a jamais été question de mettre en place la restauration dans le cadre de l'extension mais qu'une zone a été prévue pour éventuellement créer ultérieurement un restaurant scolaire.

Mis en forme : Police :11 pt

La représentante des parents d'élèves demande que la réflexion soit poursuivie, avec une consultation des parents par l'intermédiaire d'un questionnaire et l'étude de diverses possibilités, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés et cités dans le procès-verbal d'un conseil d'établissement Conseil d'Etablissement qui s'est tenu en mai 2009

Mis en forme : Police :11 pt

La Direction indique qu'une commission "rythmes scolaires" émanant du Conseil d'Etablissement sera créée pour étudier ces questions.

Mis en forme : Police :11 pt

A noter que les éventuelles propositions devront être étudiées et validées en Conseil d'École puis par l'IEN en ce qui concerne l'école primaire.

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

4.

Mis en forme : retrait : Gauche : 1,25 cm, Sans numérotation ni puces

Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme : Police :11 pt

- 5-4. Concernant les frais d'écolage, est-il possible, pour le personnel en contrat local ayant scolarisé ses enfants au LFTM, d'envisager une réduction des frais de scolarité (proportionnelle au revenu de chacun) ? A titre d'exemple, cet avantage en nature est clairement attribué au personnel de l'école américaine.

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm

Les frais d'écolage et leur constitution sont validés par le Conseil d'Administration de l'AEFE. Ce type d'avantage en nature n'est pas conseillé. De plus, il représenterait un coût très important pour l'établissement et ne permettrait pas de respecter le principe d'égalité.

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police :11 pt

Pour autant, afin de répondre plus clairement, M. le Gestionnaire Comptable posera la question lors du prochain séminaire auquel il participera (novembre 2010).

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :11 pt

Une représentante des parents d'élèves rappelle, au sujet des droits d'écolage et de leur évolution, que les parents souhaiteraient que l'augmentation soit au maximum de 5%.

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 8 pt

La question des frais de scolarité dégressifs par rapport au nombre d'enfants est abordée par les parents d'élèves qui ont connaissance de cette pratique dans d'autres établissements. La prise en compte de la taille de la famille va être étudiée.  
~~XXXX : autre chose je crois ?????~~

6-5. *Concernant les travaux sur le réseau électrique, pourrait-on savoir quand les problèmes d'électricité seront définitivement réglés ou au moins avoir un planning précis lorsque les coupures doivent avoir lieu pour travaux ?*

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Mis en forme : Police :11 pt

~~Fin des perturbations électriques depuis mardi après midi. Ensuite, depuis mercredi matin, pendant les dernières vacances scolaires, d'importants e-gros-travaux ont eu lieu sur le réseau électrique de l'établissement (afin de permettre le raccordement au réseau + groupe électrogène du campus de l'Ambassade.) suite à la découverte de dysfonctionnements importants. Les perturbations actuelles correspondent à la fin de ces travaux. Depuis ce jour, elles ont cessé. Si les électriciens mandatés feront le nécessaire pour pallier les perturbations électriques, rencontre encore le besoin de couper une zone il passera 15 mn avant dans les classes pour prévenir.~~

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

7.6. concernant les recrutements du personnel en contrat local, les représentants des enseignants souhaitent plus de transparence.

Mis en forme : Police :11 pt, Italique

Un représentant des enseignants précise qu'il serait nécessaire d'effectuer une information sur le site internet de l'établissement pour tous les postes déclarés vacants.  
Cette demande a déjà été évoquée lors de la dernière CCPLA, la Direction y souscrit pleinement.

Mis en forme : Police :11 pt

L'ordre du jour étant épuisé. Mme la Provisure remercie l'ensemble des membres et ~~déclare la séance close~~ clôt la séance à 20h02

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut)  
Arial, 8 pt

**Page 1 : [1] Mis en forme** 23/11/2010 10:11:00

Police :(Par défaut) Arial, 8 pt

**Page 1 : [2] Mis en forme** 23/11/2010 10:11:00

Police :(Par défaut) Arial, 8 pt

**Page 2 : [3] Mis en forme** 24/11/2010 14:10:00

Police :11 pt, Soulignement

**Page 2 : [4] Mis en forme** 24/11/2010 14:10:00

Police :11 pt, Soulignement

**Page 2 : [5] Mis en forme** 24/11/2010 14:10:00

Police :11 pt, Soulignement

**Page 2 : [6] Mis en forme** 24/11/2010 14:10:00

Police :11 pt, Soulignement

**Page 2 : [7] Mis en forme** 24/11/2010 14:10:00

Police :11 pt, Soulignement